

Gérer les risques liés à la COVID-19 dans les lieux de travail

LISTE DE VÉRIFICATION

Principes et mesures d'atténuation

Les faits suivants concernant la COVID-19 et les questions connexes peuvent vous aider à évaluer les risques de la COVID-19 dans votre lieu de travail. La liste de vérification contient également des principes et des mesures d'atténuation des risques pour aider à prévenir ou à limiter la propagation de la COVID-19 dans votre entreprise.

Cette liste de vérification est adaptée de la page de l'Agence de la santé publique du Canada : [Comment mon lieu de travail ou mon entreprise peut-il atténuer les risques liés à la COVID-19?](#)

LES FAITS ESSENTIELS À PROPOS DE LA TRANSMISSION DE LA COVID-19

- Si une activité de la COVID-19 est confirmée dans votre collectivité, la probabilité qu'elle pénètre dans votre lieu de travail ou votre entreprise est élevée.
- La COVID-19 se propage d'une personne à l'autre, le plus souvent par des gouttelettes respiratoires générées en toussant, en éternuant, en riant ou en parlant au cours d'interactions rapprochées (c'est-à-dire dans un rayon de deux mètres). La propagation de personne à personne est plus probable en cas de contact prolongé. Les lieux achalandés et les espaces intérieurs fermés sont présumés présenter un risque plus élevé.
- La COVID-19 peut être transmise par des personnes infectées qui présentent des symptômes légers ou qui ne présentent pas encore de symptômes et n'en manifesteront peut-être jamais.
- La COVID-19 peut se transmettre en touchant un objet sur lequel se trouve le virus, puis en se touchant la bouche, le nez ou les yeux avant de s'être lavé les mains.
- La COVID-19 peut provoquer une maladie plus grave chez les personnes âgées de 65 ans et plus et chez celles dont le système immunitaire est affaibli ou qui souffrent d'autres problèmes de santé sous-jacents.

ÉVALUATION DES RISQUES SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Pensez à votre environnement de travail; pour chaque facteur de risque que vous reconnaissez comme applicable, classez le niveau de risque comme étant faible, moyen ou élevé.

FACTEURS DE RISQUE		NIVEAU DE RISQUE		
		FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ
1	Les employés sont en interaction rapprochée avec les clients ou d'autres employés; ils ne sont pas en mesure de maintenir une distance physique d'au moins deux mètres.			
2	Les clients sont en étroite interaction avec les autres clients.			
3	Les employés ont des interactions prolongées et rapprochées avec des clients ou des collègues.			
4	Les clients ont des interactions prolongées et rapprochées avec d'autres clients.			



5	Plusieurs personnes différentes se partagent le lieu de travail, souvent avec des personnes différentes à chaque quart de travail.			
6	Les employés sont fréquemment en contact avec des surfaces fréquemment touchés (p. ex. les poignées de porte, les comptoirs de service, les machines de paiement par carte, les appareils électroménagers).			
7	Les clients sont fréquemment en contact avec des surfaces fréquemment touchés.			
8	Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail se font par les transports en commun ou par des services de transport partagé.			
9	L'entreprise ne peut pas accéder à tous les équipements de protection individuelle (ÉPI) nécessaires aux employés et les distribuer de façon appropriée.			
10	Les employés et les clients ne peuvent pas maintenir une bonne hygiène des mains (p. ex. accès facile à de l'eau chaude et du savon, désinfectant pour les mains).			
11	L'entreprise n'a pas de politiques et procédures en place pour veiller à ce que l'environnement de travail réponde à des normes élevées de propreté et d'hygiène.			
12	Il y a des employés qui appartiennent à des groupes à haut risque.			
13	Il y a des clients qui appartiennent à des groupes à haut risque.			
14	Le lieu de travail/l'entreprise n'a pas adopté de pratiques de nettoyage et d'assainissement renforcées.			
15	Le lieu de travail/l'entreprise n'a pas créé de barrières entre les employés et les clients lorsqu'il n'est pas possible de maintenir une distance physique.			

Quels sont les facteurs de risque les plus préoccupants? Que peut-on faire dans votre lieu de travail/entreprise pour réduire le risque de propagation de la COVID-19?

LES STRATÉGIES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Les entreprises peuvent employer différentes stratégies pour aider à prévenir ou à limiter la propagation de la COVID-19. Comme il s'agit d'un virus respiratoire infectieux, la principale stratégie consiste à limiter les contacts entre personnes et à promouvoir des mesures de distanciation physique sûres. Tout le monde a un rôle à jouer dans la sécurisation des lieux de travail et des entreprises, y compris les employeurs, les employés, les fournisseurs, les clients et toutes les autres personnes qui interagissent avec les lieux de travail et les entreprises. La liste suivante de stratégies (mesures recommandées) constitue un point de départ. Réfléchissez à la façon dont elles peuvent s'appliquer à votre lieu de travail et pensez à d'autres mesures que vous pourriez adopter.

Décourager les personnes malades d'entrer dans le lieu de travail ou l'entreprise

- Renforcez les stratégies de communication avec les employés, les clients et les fournisseurs.
- Exigez que les employés restent à la maison s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 jusqu'à ce que les critères pour mettre fin à l'isolement soient respectés, en consultation avec l'autorité locale de santé publique ou un professionnel de la santé.
- Adaptez les politiques en matière de congés personnels et de maladie pour permettre aux employés de rester chez eux lorsqu'ils sont malades, lorsqu'ils subissent un test de dépistage de la COVID-19, lorsqu'ils sont en quarantaine (auto-isolement) ou lorsqu'ils s'occupent d'enfants ou de personnes malades.
- Affichez des panneaux visibles pour décourager les employés, les clients et les fournisseurs malades d'entrer



dans le lieu de travail ou l'entreprise.

Promouvoir et faciliter les pratiques personnelles de prévention

- Tenez vos employés informés des conseils de la santé publique applicables à votre lieu de travail ou à votre entreprise.
- Favorisez l'utilisation de pratiques personnelles (p. ex. le lavage des mains fréquent, éviter de se toucher le visage, l'étiquette respiratoire, nettoyer et désinfecter les surfaces fréquemment touchées avec des produits approuvés).
 - Affichez une signalisation qui rappelle aux employés et aux clients de pratiquer ces mesures, en veillant à ce qu'elle soit adaptée à l'âge, aux capacités, au niveau de lecture et aux préférences linguistiques des employés et des clients.
 - Fournissez un meilleur accès aux installations d'hygiène des mains (par exemple en plaçant les distributeurs de désinfectant pour les mains dans des endroits faciles à voir) et assurez l'accessibilité aux employés et aux clients handicapés ou ayant d'autres besoins d'adaptation.
- Soutenez les employés et encouragez-les à prendre soin de leur santé mentale.

Promouvoir l'éloignement physique

- Dans la mesure du possible, réduisez les contacts physiques en permettant le télétravail (p. ex. le travail à domicile, l'utilisation du courriel et des téléconférences).
- Adoptez un modèle commercial sans contact (p. ex. le service au volant, la livraison, le ramassage sur le trottoir).
- Établissez une distance de deux mètres entre les employés ou entre les employés et les clients (p. ex. les bureaux, les postes de travail, les tables de restaurant ou dans les salles de réunion).
- Évitez les réunions à plusieurs personnes en organisant, si vous le pouvez, une vidéoconférence.
- Restreignez la capacité d'occupation des espaces intérieurs pour réduire les rassemblements.
- Dans les couloirs ou les allées étroites, encouragez les déplacements unidirectionnels dans la mesure du possible.
- Utilisez des repères visuels pour encourager une distance de 2 mètres (par exemple une signalisation accessible, le marquage au sol).
- Renforcez les pratiques générales visant à maintenir une distance physique, p. ex. en évitant les salutations comme les poignées de main.

Créer des barrières physiques entre les employés et les clients lorsque l'éloignement physique n'est pas possible

- Installez des séparations physiques entre les employés et les clients (p. ex. des barrières physiques comme un écran en plexiglas ou une cabine plus haute que la hauteur de la tête).

Augmenter la ventilation

- Ouvrez les fenêtres lorsque c'est possible et que les conditions météorologiques le permettent.
- Faites le travail à l'extérieur lorsque c'est possible.

Atténuer les risques liés à l'exposition à des surfaces fréquemment touchées par d'autres personnes

- Augmentez la fréquence de nettoyage de l'environnement, en particulier des surfaces ou des équipements fréquemment touchés (p. ex. une photocopieuse partagée, des boutons d'ascenseur, la caisse enregistreuse, les toilettes).



- Réduisez le nombre de surfaces communes qui doivent être touchées (p. ex. des portes qui s'ouvrent automatiquement, des poubelles qui s'ouvrent sans contact).
- Restreignez l'accès aux équipements partagés non essentiels.
- Nettoyez et désinfectez les équipements communs essentiels avant et après leur utilisation.
- Proposez des méthodes de paiement sans contact (c.-à-d. réduire au minimum l'utilisation de l'argent comptant), dans la mesure du possible.

Employer des mesures qui atténueront la transmission du virus par les interactions au travail

- Pour la réception de colis, de livraisons ou de marchandises provenant de fournisseurs, les *National Institutes of Health* donnent les conseils suivants :
 - pour les produits non périssables, laissez reposer les articles emballés en carton pendant 24 heures et les emballages en plastique pendant 72 heures;
 - pour les denrées périssables, retirez l'emballage extérieur et jetez-le directement à la poubelle, puis rangez les produits directement dans le réfrigérateur;
 - lavez soigneusement les surfaces qui ont été touchées par les marchandises et lavez-vous les mains après les avoir manipulées.
- Si la distance physique est difficile à maintenir, il est recommandé aux employés de porter un masque en tissu pour aider à protéger les autres de la transmission asymptomatique.
- Utilisez des balises au sol et d'autres signes pour contrôler la circulation et réduire la congestion.
- Veillez à ce que les employés gardent leurs distances physiques lorsqu'ils se trouvent dans la salle à manger, les vestiaires, les salles de réunion et autres espaces communs.
- Assignez les postes de travail à un seul utilisateur, si possible, ou limitez le nombre d'utilisateurs.
- Affectez ou désignez des employés pour effectuer le nettoyage et la désinfection de l'environnement tout au long de la journée.

** Remarque : il existe de nombreuses lignes directrices spécifiques au secteur et au lieu de travail qui ont été préparées par des groupes d'intérêt dans le secteur du tourisme, tels que l'Association des hôtels du Canada, Restaurants Canada et l'Association touristique autochtone du Canada.*

Atténuer les risques pour les personnes les plus à risque de maladie grave

- Offrez des accommodements équitables (p. ex. la réaffectation des rôles et des tâches), si possible, pour les employés qui présentent des facteurs de risque de maladie grave.
- Prévoyez des accommodements spéciaux pour les clients issus de groupes vulnérables (p. ex. des heures d'ouverture réservées aux personnes âgées).

Modifier les pratiques afin de réduire la durée des contacts entre employés et clients et le nombre d'employés et de clients qui entrent en contact les uns avec les autres

- Envisagez de modifier la prestation des services (p. ex. réduire le nombre de clients utilisant les services en même temps, fournir des services à l'extérieur).
- Fermez les zones communes non essentielles ou restreignez l'accès à celles-ci.
- Étalez les heures ou les jours de travail pour réduire le nombre de contacts.
- Reportez les réunions ou les voyages non essentiels.



NOTES

